jouit des pouvoirs nécessaires pour obliger les détenteurs de ces terres à les livrer à la culture, faute de quoi, elle peut imposer une taxe à titre de pénalité et même mettre ces terres en vente. Les colons établis sur ces terres peuvent obtenir de la Commission, pour faciliter leurs opérations, des prêts de \$250 à \$10,000, mais qui ne peuvent excéder 60 p.c. de la valeur marchande de la terre hypothéquée.

Les droits de coupe de bois s'acquièrent par adjudication au plus offrant. Le postulant indique la localité qu'il convoite et, sur sa demande d'en acheter le bois, cette partie de forêt est examinée, cadastrée si c'est nécessaire et offerte en vente par demandes de soumissions. Toutes les conditions peuvent être connues en s'adressant à la Division Forestière du ministère des Terres. De son côté, la section des Forces Hydrauliques du même département renseigne les intéressés sur les forces hydrauliques disponibles dans ces terres

boisées pour l'irrigation, la force motrice, etc.

Les terres appartenant à la province ont une superficie de 223,619,920 acres, dont 195,408,896 acres sont vacants et attendent la charrue; 4,591,991 acres sont occupées par les Indiens ou bien constituent les parcs, réserves forestières et refuges du gibier; enfin, 9,359,296 acres sont louées pour le pâturage, le coupe du bois, l'extraction du charbon, etc. Au total, 28.920,511 acres sont cadastrées, cette superficie se divisant ainsi qu'il suit: terres cultivables. 21,065,579 acres; terres boisées 6,869,498 acres; houillères et charbonnages 582,098 acres et claims miniers 403,334 acres. L'emplacement des cités et villes couvre 56.270 acres et celui des municipalités rurales 888,378 acres. La superficie de la province est de 238,469,600 acres, dont 92,000,000 acres se trouvent au nord de la zone de croissance des arbres et 91,432,100 acres sont couvertes de forêts; dans la région forestière on compte 39,352,000 acres, contenant plus de 1,000 pieds de bois à l'acre et 17,281,600 acres, contenant entre 5,000 et 30,000 pieds de bois à l'acre. L'étendue susceptible d'être cultivée est estimée à 22,608,000 acres. Dans l'île Vancouver, une étendue de 2,110,054 acres se trouve comprise dans les octrois de terres concédées au chemin de fer Esquimalt et Nanaimo, dans la partie sud-est de l'île; les demandes d'acquisition se rapportant à ces terres sont recues par l'agent des terres de cette compagnie, à Victoria.

8.—Inscription de homesteads au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la Colombie Britannique, par nationalité, pendant les exercices 1915-1920.

Nationalité.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.
Canadiens venant d'Ontario	nomb. 2,009 648 196 117 60 1,032 383 434 76 3,639 15 48 4,286 2,974	nomb. 1,885 505 137 82 54 1,137 280 310 63 2,779 14 19 2,416 2,374	nomb. 1,500 496 124 70 51 657 284 233 68 1,642 4 17 1,734 1,469	nomb. 1,179 425 138 87 49 403 177 158 47 1,087 8 10 2,084 888	nomb. 599 260 53 31 17 2388 75 87 87 28 606 2 6 870 639	nomb. 937 298 106 83 47 365 126 144 37 875 10 13 1,318 1,252